

**DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION
ET DE LA FAMILLE**

SERVICE DE PROTECTION DE L'ADULTE
ET DE LA JEUNESSE

30 août 2018

DIRECTIVE N°11
**Avis d'entrée et de sortie pour mineurs et jeunes adultes placés
en institution d'éducation spécialisée (IES)**

La présente directive fixe les modalités à appliquer par les institutions d'éducation spécialisée en cas d'admission et de départ de bénéficiaires mineurs ou jeunes adultes, dans le respect des exigences de la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS).

Le domicile légal du bénéficiaire détermine la procédure à suivre, ainsi que le formulaire à utiliser.

Catégories de bénéficiaires	Procédure d'avis d'entrée	Procédure d'avis de sortie
Bénéficiaire mineur-e ou jeune adulte neuchâtelois-e	Formulaire à utiliser: <ul style="list-style-type: none"> • Avis d'entrée pensionnaire mineur-e neuchâtelois Envoi: → Au SPAJ, par courriel unitefinanciere@ne.ch	Formulaire à utiliser: <ul style="list-style-type: none"> • Avis de sortie pensionnaire mineur-e neuchâtelois Envoi: → Au SPAJ, par courriel
Bénéficiaire mineur-e ou jeune adulte domicilié-e hors canton	Formulaire à utiliser: <ul style="list-style-type: none"> • Demande de garantie de prise en charge – GPCF Envoi: → Au SPAJ, par envoi postal, en 4 exemplaires, sur papier vert	Formulaire à utiliser: <ul style="list-style-type: none"> • Avis de sortie pensionnaire mineur-e hors canton" Envoi: → Au SPAJ, par courriel unitefinanciere@ne.ch

Les formulaires à utiliser, de même que les demandes de garantie de prise en charge (GPCF) sont disponibles sur le site du SPAJ www.ne.ch/SPAJ, sous la rubrique Institutions d'éducation spécialisée -> Office de liaison CIIS -> Formulaires.

Service de protection de l'adulte et de la jeunesse



Christian Fellrath
Chef de service